

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Serge JOURNAL, Christian BIZET, Bernadette BOCCON, Jacques BARUT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Tom Bordigoni, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Lucie BRILLAT

Excusés : Thomas RAINER, Catherine DOUKMEDJIAN

Date de convocation : 25 janvier 2022

Secrétaire de séance : Lucie Brillat

Ouverture de séance : 19H45

Clôture de séance : 21h43

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Devis route de Volland suite affaissement
- Reste à réaliser budget eau
- Budget communal délibération du quart
- Ordures ménagères
- Comité des fêtes subvention exceptionnelle
- Questions diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu du 08 décembre 2021.

#### **DELIBERATION TRAVAUX ROUTE DE VOLLAND**

Madame le Maire expose les faits : le 30 décembre 2021, les fortes pluies ont conduit à l'affaissement de la route de Volland, côté Challonges. Un avis technique a été demandé à la DDT qui a relevé l'importance des dégâts. Les buses actuelles ne sont peut-être plus suffisantes pour assurer le flux du ruisseau. Une étude plus générale devrait être menée, le secteur présentant plusieurs affaissements de route, 3 au total, dont 2 demandant des travaux conséquents. L'aide de l'État et du Préfet serait à envisager.

Face à l'urgence de rouvrir la route pour le passage des secours, des ordures ménagères et de la Poste, des devis ont été demandé pour une première phase de travaux.

Jérôme LEGEROT-GERMAIN a fait une demande de 3 devis :

- TP 2 ALPES            13 656 €
- BORTHOLUZZI       18 360 €
- DUCLOS              76 879 € (travaux avec buses)
- 

Le Conseil décide à l'unanimité de choisir le devis le moins disant soit l'entreprise TP 2 ALPES

#### **RESTE A REALISER BUDGET EAU**

Il y a lieu de voter les restes à réaliser sur le budget eau pour un montant de 18 000 €

Le Conseil vote à l'unanimité d'autoriser

#### **BUDGET COMMUNAL DELIBERATION DU QUART**

Le conseil vote à l'unanimité la délibération du quart pour pouvoir payer les travaux route de Volland.

## ORDURES MENAGERES

Damien BORNENS présente le nouveau protocole de ramassage des ordures ménagères à compter de septembre 2022.

La CCUR a décidé de remplacer les bacs par des containers gros volumes de 5m<sup>3</sup> et le mode de ramassage ce qui impacte les points de collecte.

Les nouveaux containers auront l'avantage d'être plus attrayants visuellement, de limiter les problèmes d'odeurs en été, de faciliter le dépôt. Et de réduire l'augmentation du coût de collecte liée à l'augmentation constante de la population.

La commune a actuellement 46 poubelles réparties en 13 points de collecte. Un container gros volume correspond à 6 bacs.

2 modèles sont proposés :

. Containers aérien 2,10m x 1,50m

. Containers semi-enterré Ø 2,00m demandant une contribution financière des communes

La commission urbanisme a travaillé sur ce projet et les choix suivant ont été faits :

7 emplacements pour 9 containers, les hameaux et emplacements d'1,2 et 3 bacs seront malheureusement pénalisés et disparaîtront. Les emplacements actuels permettent de recevoir 7 containers aériens et 2 containers semi-enterrés pour le secteur de la salle des fêtes qui seront facturés 4 300 € HT pour le premier et 1 300 € HT pour le complémentaire.

Le Conseil vote à l'unanimité l'achat des conteneurs semi-enterrés pour la salle des fêtes pour la somme de 5 600 € HT.

## Comité des fêtes subvention exceptionnelle

Le Comité des fêtes organise cette année son 15<sup>ème</sup> anniversaire, une programmation avec plusieurs têtes d'affiches est prévue. Une demande de subvention exceptionnelle a été faite en mairie afin de soutenir l'ampleur de l'événement.

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 5000 €

## QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le conseil qu'un certain nombre de points sont à l'étude concernant le fonctionnement de la mairie.

. Sécuriser les données traitées par la mairie et assurer une maintenance régulière du parc informatique

. Informatiser les plans des réseaux enterrés

. Archiver et informatiser les délibérations du conseil pour une meilleure recherche.

Lydie Plat informe le conseil de divers problèmes sur la commune :

. Le passage de certains bus scolaires à une allure trop rapide.

Mme la maire rappelle que le transport est une compétence de la CCUR et qu'il est important de signaler tout fait relever sur le site de l'intercommunalité afin qu'un rappel soit possible auprès des chauffeurs de cars (<https://www.usses-et-rhone.fr/6904-signalment.htm>). La mairie peut se charger de la demande si des éléments concrets lui sont envoyés par mail ou courrier.

. La divagation de chiens.

Mme le maire informe que les propriétaires du chien en question ont été identifié et qu'un courrier de rappel va leur être adressé.

. Les déjections de chiens

Un certain nombre de propriétaires de chien se promènent chemin de la Louise et dans le secteur de l'école et ne ramassent pas les déjections.

Une information va être remise au bulletin qui va être prochainement distribué, et une réflexion va être engagée afin que des solutions soient abordées au prochain conseil.

Lucie Brillat alerte le conseil sur les ruines (notamment celles chemin du Félaz) qui sont visitées et deviennent dangereuses pour les enfants et le risque d'effondrement en bordure de voirie.

Damien Bornens va recenser ses ruines afin de définir les procédures à mettre en œuvre.

Christian Bizet informe le conseil sur des feux réguliers au-dessus du secteur de la Godette mais pas sur la commune.

Damien Bornens propose dans un premier temps de vérifier que ces feux ne sont pas sur le périmètre de captage des eaux potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante-trois minutes

Madame La Maire de Challonges

Sophie COLAS

